

Préavis un mois suite mutation

Par tagada13, le 27/02/2013 à 21:02

Bonsoir,

je suis mutée et je souhaite donner mon préavis pour mon logement actuel. sur ma lettre de proposition de mutation, est mentionnée une prise de fonction éventuelle au 30 juin. Je n'ai pas encore donné ma réponse.

Est-ce la lettre de proposition de mutation suffit-elle ?

Est ce que je peux donner mon préavis début mars pour libérer le logement début avril ?

vous remerciant de vos réponses bonne soirée [smile3]

Par Lag0, le 28/02/2013 à 08:16

Bonjour,

Une proposition pour une mutation "éventuelle" ne vous donne pas droit au préavis réduit ! C'est la mutation qui vous donnerait ce droit !